



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

Paris, le 23 mai 2016

Publication de l'étude « Technologies clés 2020, préparer l'Industrie du futur »

A l'occasion du point d'étape sur la Nouvelle France Industrielle organisé le 23 mai 2016, Philippe Varin a remis l'étude « Technologies clés 2020, préparer l'Industrie du futur » à Emmanuel Macron, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Cette étude identifie **47 technologies stratégiques pour la compétitivité et l'attractivité** de la France dans les 5 à 10 années à venir, ainsi que les opportunités à saisir pour conquérir de nouveaux marchés. Ces technologies clés trouvent leurs applications dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de l'habitat, de la sécurité, de la santé et du bien-être, de la mobilité, de l'énergie, du numérique, ou encore des loisirs et de la culture.

L'étude a été pensée **comme un outil au service des industriels et des entreprises de services à forte valeur ajoutée** en France, et ouvre ainsi les portes de l'Industrie du futur : elle propose une vision stratégique de l'orientation à moyen terme des marchés mondiaux, notamment grâce aux monographies par domaines d'application, et un regard opérationnel sur les technologies à industrialiser pour conquérir ces marchés, au travers de fiches de technologies. A chacun de ses niveaux de lecture, l'étude Technologies clés 2020 constitue donc un véritable guide opérationnel pour les solutions de la Nouvelle France Industrielle, en leur donnant des orientations de développement.

La Direction générale des entreprises (DGE) réalise tous les 5 ans cette étude de prospective technologique visant à accompagner les choix des entreprises, notamment les PME et les ETI. La DGE a confié le pilotage stratégique de cette cinquième édition, qui a mobilisé plus de 200 experts entre l'automne 2014 et début 2016, à Philippe Varin, président du Cercle de l'Industrie.

- [Consulter l'étude : www.entreprises.gouv.fr/TC2020](http://www.entreprises.gouv.fr/TC2020)



Sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 500 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

Contacts Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Alexandra Chapon - 01 79 84 30 58